

De notre évêque.

Dans la préparation du jubilé, l'année 1997 1998 est, comme vous le savez, consacrée à l'Esprit Saint. Les publications à ce sujet n'ont pas manqué. Un certain nombre d'entre vous ont travaillé le fascicule de Fête et Saisons : bon courage !

Dans le **Bulletin Religieux**, je n'ai pas l'intention de recopier ce qui est écrit ailleurs. Mais je souhaite faire écho à la session pastorale qui a réuni la plupart des prêtres du diocèse, à Lourdes, les 5 et 6 mars derniers. Je me permets de vous livrer un résumé de ma première intervention.

L'expérience du concile Vatican II.

La plupart des prêtres du diocèse ont vécu l'expérience du concile Vatican II dans les premières années de leur ministère. L'un d'eux appelait récemment cette époque son « âge d'or ». Il faut d'ailleurs faire attention à ne pas rebattre les oreilles des plus jeunes, prêtres ou laïcs, avec notre guerre de 14. Mais l'importance du concile Vatican II ne saurait être surestimée : le conseil est bien loin d'avoir encore porté tous ses fruits. Dans le document préparatoire au grand jubilé, le pape Jean-Paul II y voit le principal motif d'action de grâce, pour l'église, au XXe siècle.

L'événement « **Vatican II** » peut être lu à divers plans. Pour l'observateur profane, il s'agit d'une tentative, décidée par l'Eglise elle-même, de s'adapter au monde moderne. Pour les chrétiens - catholiques, mais aussi beaucoup de chrétiens non-catholiques - le concile eut une dimension proprement religieuse. Le Maître du concile était l'Esprit Saint lui-même. Le pape et les évêques du monde entier se mirent à son écoute et tâchèrent de se rendre disponibles pour découvrir ce que le Christ attendait de son église, en ce temps. Le rôle de l'Esprit Saint, dans le quatrième Évangile, est à la fois de nous « rappeler » tout ce que Jésus a dit et de nous « mener vers la vérité tout entière » (Jean 14, 26 et 16,13).

Les évêques qui ont participé au concile (les « pères conciliaires », comme Mgr Donze) ont mille histoires à raconter mais ils témoignent tous d'avoir vécu, non seulement une expérience d'assemblée proprement extraordinaire (2500 membres, pendant quatre ans), mais une véritable expérience spirituelle. A la suite des apôtres, ils pouvaient dire, à propos des textes promulgués : « **L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé que...** » (Actes 15,28).

Ce que les évêques ont vécu dans l'élaboration des documents, l'église entière a été invitée à le vivre dans la réception du concile, la compréhension de sa portée et de ses limites, sa mise en œuvre. Dans cette tâche, les prêtres ont tenu une place centrale ; d'autant plus que, joint à d'autres facteurs, le concile les invitait à renouveler leur regard sur l'église et leur propre ministère. Selon que nous croyons – ou ne croyons pas - que le concile Vatican II, après d'autres, fait entendre « ce que l'Esprit dit aux Eglises » (Apocalypse), notre réception du concile est évidemment très différente. Cela vaut pour les prêtres mais aussi pour tous les membres de l'église, vu l'ampleur du champ couvert par le concile.

Les conseils en tout genre.

Une des conséquences les plus visibles - parfois jusqu'à la caricature - du concile Vatican II de a

été la prolifération des instances collectives (équipes, conseils, commissions, synodes). Le concile lui-même avait été un temps majeur de la collégialité épiscopale, autour du pape ; cet esprit se répandit sur toute l'Église. Le Droit qui, quelques années plus tard, mit en forme les orientations du concile oblige à mettre en place certaines institutions : conférence épiscopale, conseil presbytéral, conseil des consultants, conseil économique. Il invite à la constitution de conseils pastoraux où à la tenue de synodes diocésains.

Dans l'histoire de l'Église, une dimension collective a toujours nuancé la responsabilité personnelle : chanoines autour de l'évêque, cardinaux autour du pape, chapitre autour de l'abbé. Mais ces institutions étaient parfois plus formelles que réelles. Si cette dimension est venue au premier plan, est-ce par concession aux mœurs du temps ? Dans l'Église, la démocratie tendrait-elle à se substituer à la monarchie ? Nous savons qu'en fait les modèles politiques conviennent mal pour décrire l'Église instituée par Jésus-Christ. Faute de s'en être rendu compte, certains furent inévitablement déçus.

Cependant, la manière de vivre en Église est incontestablement nouvelle. Selon que nous croyons - ou ne croyons pas - à l'action de l'Esprit Saint dans ces divers groupes, nous y serons heureux (même si les tensions ne sont pas absentes et que le groupe ne se substitue pas à la responsabilité personnelle dont nous avons reçu le ministère), où nous les subirons.

Le pluralisme religieux.

Naguère encore, la situation était claire : la foi chrétienne était vraie ; les sectes étaient des perversions dangereuses ; les autres religions étaient ignorées. Aujourd'hui, un élément nouveau est entré en force dans le paysage religieux : le pluralisme religieux. Le judaïsme ne se laisse pas ignorer ; nous savons que l'islam n'est pas réductible aux horreurs commises en son nom ; le bouddhisme offre sa sagesse en alternative à la Révélation de Jésus-Christ.

Cette question est plus nouvelle que les points abordés dans les paragraphes précédents. Pourquoi, de nouveaux, invoquer l'Esprit Saint ? Parce que lui seul nous permettra à la fois de reconnaître les valeurs religieuses affirmées en dehors du christianisme et de confesser Jésus-Christ comme Fils de Dieu, mort et ressuscité, Unique Médiateur. En effet, l'Esprit Créateur (Veni Creator Spiritus), même de très loin et par des chemins obscurs à nos yeux, mène les hommes vers le Christ, accomplissement de toute vérité. Il peut donc, tout à la fois, ouvrir notre regard et le concentrer sur la personne de Jésus. Tous ceux qui reçoivent la charge d'annoncer la foi aujourd'hui - et notamment les prêtres dans la prédication - ont donc bien besoin d'invoquer l'Esprit Saint.

L'expérience de l'esprit n'est pas limitée à quelques groupes fervents. Elle est le pain quotidien de l'Église, dans sa vie ordinaire.

Mgr. Perrier, Evêque de Tarbes et Lourdes.
(19 Mars 1998, Bulletin Religieux n°6)